

que, juge nécessaire de quitter la Chambre. C'est pourquoi le Parlement, dans une caricature, a été représenté par les pieds d'une ombre.

• (3.20 p.m.)

Quand le premier ministre dit: «Voici ce que nous allons faire», le ministre de la Justice dit: «Moi aussi» et tous les députés ministériels, comme un seul homme, applaudissent la décision, qu'elle soit ou non conforme à leurs propres vues sur les libertés civiles ou sur d'autres questions. Cela ne sert à rien de faire appel, car nous nous heurtons à un bloc solide gouvernemental.

M. Gibson: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Je savais que le député d'Hamilton-Wentworth, pour qui j'ai toujours éprouvé un très grand respect, applaudirait immédiatement. Jusqu'où le gouvernement devra-t-il pousser les actes inacceptables à des civilisés pour que le député juge utile d'exprimer même un doute avec réserves?

Des voix: Bravo.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quel était l'objet de ces grandes assises libérales de fin de semaine? Ils se sont réunis, ils ont parlé, ils ont recommandé et ils s'en sont retournés chez eux, ayant déjà oublié ce qu'ils ont recommandé. C'est une situation inextricable. Le premier ministre a refusé, disant: «Ils avaient le droit de parler. J'ai accordé la démocratie active à tous les libéraux»... disons en passant que c'est Mao qui a inventé cette expression: «Je leur ai donné l'occasion de parler. Ils ont parlé, j'ai parlé, et l'incident est clos.»

[Français]

M. Goyer: Monsieur le président, on n'a jamais vu autant de confusion dans les esprits que depuis l'étude du bill C-181.

Il est rare de voir un parti si déterminé à combattre une loi comme celle sur les mesures de guerre, et ce d'une façon aussi systématique et aussi irresponsable, jour après jour.

Il est étonnant de voir que les mêmes partis qui ont demandé au gouvernement d'agir d'une façon plus mesurée, par rapport aux événements qui se déroulaient dans la province de Québec, s'opposent tant au projet de loi qui leur est présenté aujourd'hui et qui répond d'une façon à peu près totale aux remarques qu'ils avaient faites lors du débat sur la loi sur les mesures de guerre. En effet, ces mêmes partis s'appliquent, d'une façon irresponsable et désordonnée, à vouloir rejeter, jour après jour, chaque article de la loi. Il est rare d'entendre le chef d'un parti de l'opposition déclarer à l'avance que son parti votera en faveur de la loi proposée, mais nous dire aujourd'hui: Attention, cette loi devient tellement importante—même si elle est bonne et que le parti a décidé de l'appuyer—qu'il ne faut pas laisser les provinces l'administrer, bref qu'il ne faut pas donner notre confiance à un gouvernement provincial ou confier à un ministre provincial de la Justice le soin d'administrer cette loi. Il s'agit, à mon avis, d'une façon très irresponsable de traiter les provinces et de ne pas respecter les diverses juridictions qui sont reconnues par la Constitution.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

On a porté plusieurs accusations gratuites, on a même fait des insinuations odieuses. Je pense au chef de l'opposition (M. Stanfield) qui disait, la dernière journée que nous avons discuté de l'amendement actuellement à l'étude: Le gouvernement du Québec a-t-il quelque chose à cacher? Si le chef de l'opposition est au courant de choses qui sont cachées par l'administration provinciale, qu'il ait le courage de se lever à la Chambre et de le dire. La population jugera alors le gouvernement. Toutefois, le fait de lancer des insinuations et de salir la population du Québec et son gouvernement, c'est agir d'une façon totalement irrespectueuse. Que le chef de l'opposition n'aille pas à Toronto ou dans l'Ouest faire des accusations, mais qu'il vienne les faire à Montréal devant les Québécois.

Le Nouveau parti démocratique ne manifeste pas beaucoup plus de sérieux dans sa façon d'agir. Au fait, il tient, depuis quelques jours, des propos de virginité offensée et passe son temps à dire: Ces pauvres séparatistes, on veut aujourd'hui restreindre leurs libertés. La loi n'est pas dirigée contre les séparatistes, mais strictement contre les terroristes...

M. le vice-président: A l'ordre. La présidence tiendrait à faire remarquer à l'honorable député que le débat porte sur une motion visant à modifier l'article 15 du projet de loi à l'étude et qu'il ne doit pas s'étendre au sujet tout entier des mesures d'urgence, sujet qui a été débattu en deuxième lecture et à l'occasion de l'étude de l'article 2.

M. Goyer: Monsieur le président, lorsqu'on propose de nommer un administrateur chargé de surveiller l'administration de la justice dans la province de Québec, qui devra faire rapport au Parlement, on s'improvise alors arbitre d'une situation qui échappe à notre compétence. Lorsqu'on dit que le ministre de la Justice du Québec devra exercer les prérogatives qui lui sont conférées par la Constitution et par la population sous la surveillance d'un administrateur, le Parlement du Canada reconnaît carrément et à l'avance que le ministre de la Justice peut errer.

Si ce principe a un fondement juridique, il faudrait donc être logique avec nous-mêmes et reconnaître également qu'il faut nous l'appliquer à nous-mêmes, car chaque fois que nous serons dans une situation politique difficile, il faudra mettre nos ministres en tutelle.

La population est-elle disposée à faire confiance à ceux qui la dirigent et à laisser à ceux qu'elle a portés au pouvoir le soin de se prononcer sur la façon dont ils exercent leur mandat?

Or, le Nouveau parti démocratique dit: Nous respectons les Québécois et nous pensons qu'aujourd'hui, ils sont ostracisés par les lois, de même que les séparatistes. Mais quelle solution présente-t-il? Il se contente de dire: Exerçons un contrôle plus serré sur le gouvernement que se sont donné les Québécois. Exerçons un contrôle plus strict sur les pouvoirs qui, de par la Constitution, sont du ressort du Québec.

Est-ce ainsi qu'on entend respecter la Constitution et les Québécois? Je dis qu'en agissant ainsi, on laisse soupçonner que les Québécois agissent d'une façon non responsable et qu'ils ne sont pas en mesure de s'administrer eux-mêmes, ce qui est lamentable.

Ce désir de nommer un administrateur fédéral chargé de vérifier comment les Québécois vont administrer leurs